



# Analyse graphologique et test d'embauche

Par **roseau17**, le **01/06/2009** à **20:01**

Bonjour,

Je sais que les analyses graphologiques et les tests d'embauche sont autorisés en entreprise, cependant sous quelle(s) forme(s) sont-ils autorisés? De plus a-t-on le droit de les conserver dans les dossiers du personnel et si oui doivent-ils obligatoirement être sous pli?

Merci par avance